



Déclaration CE – ACS 11.02.20

Bonsoir à tous,

En 2018 les associations de parents d'élèves ont alerté l'administration d'irrégularités au sein de l'ACS (moniteurs non déclarés et payés par enveloppes, normes d'encadrement non respectées), des conflits d'intérêts existants (dont une situation de quasi-monopole d'un prestataire de services dont la famille siège au conseil d'administration), de l'absence d'offre d'activités compétitive et du manque de transparence dans les choix d'activités, de fournisseurs et la gestion de l'ACS.

La direction antérieure du lycée avait alors, avec l'aide d'un avocat, en partie assaini la situation juridique de l'ACS.

De sérieux dysfonctionnements subsistent cependant, pour n'en citer que quelques-uns : l'équipe de direction est illégitime (la convention signée avec le lycée pour la cession des infrastructures pourrait donc être invalidée), les comptes n'ont pas été approuvés depuis deux ans, les normes de sécurité ne sont pas respectées, les activités restent chères et de qualité inégale, générant le mécontentement de nombreux parents.

Lors de l'Assemblée Générale célébrée en décembre 2019, les trois associations de parents d'élèves s'étaient présentées sur une liste commune pour reprendre la gestion de l'ACS. Notre initiative n'a pu aboutir. Nous tenons à souligner que bien que Mme Dupuy nous ait associés à la rédaction de l'accord qui devait être renouvelé l'année dernière, il ne nous a pas été montré, nous ne connaissons donc pas ses termes actuels, ni sa durée. Dans cet accord, une commission de contrôle a été créée, mais elle n'est pas conforme à notre demande. Nous trouvons surprenant que ce soit l'ACS, l'organisme qui doit être contrôlé, qui établit les règles d'un tel contrôle, et pas le LFM en tant que membre du Comité Assesneur ou simplement parce que les activités de déroulent en son sein et avec son accord.

Nous exigeons maintenant que la direction du lycée prenne les mesures nécessaires pour rétablir la confiance des parents dans cette association et pour :

- Convocation urgente d'une assemblée générale
- Renouveler équipe de direction
- Travailler sur une nouvelle convention entre le Lycée et l'ACS, convention qui établirait l'obligation de soumettre des appels d'offres bisannuels.

- Définir de manière claire le rôle de la commission de contrôle
- Veiller à la qualité des activités proposées et avoir la possibilité de ne pas les reconduire si les standards de qualité n'étaient pas atteints

Le lycée ne pourrait que bénéficier d'une offre périscolaire attractive et qui fasse la satisfaction des élèves et de leurs parents.

Déclaration Commune

ALI, APA CONDE , APA ST EXUPERY